GAY RIGHTS

A PROGRAMME FOR CHANGE

National Gay Rights Coalition
Coalition Nationale pour les Droits des Homosexuels

Historically, gay people have remained politically isolated and therefore powerless as a minority seeking redress of grievances. Given that anti-gay biases pervade the political, religious, medical and social institutions of Canadian society, and given the vast resources at the disposal of such institutions, it is imperative that all gay women and men join together in a united struggle to eliminate their oppression.

To this end, gay organizations in Canada have united to form the National Gay Rights Coalition (NGRC). Established at the National Gay Rights Conference in June 1975 by 27 Canadian gay groups, NGRC is a civil rights organization whose primary objectives are: 1) the removal of all federal legislation which permits, condones, or encourages discrimination against homosexuals and 2) the implementation of legislatively guaranteed civil rights for gay people.

A resolution passed at the National Gay Conference in Winnipeg, September, 1974, stated that "the public struggle for the inclusion of the term 'sexual orientation' in the respective human rights codes is one of the major priorities of the national movement". In recognition of this priority, the National Gay Rights Coalition endorses the public struggles of all ten Canadian provinces.

The National Gay Rights Coalition demands federal legislation which will ensure full civil and human rights for homosexual men and women and proposes to publicly struggle for such rights.

WE DEMAND:

1. The inclusion of the term "sexual orientation" in the Canadian Bill of Rights and the Canadian Human Rights Act, and the strengthening of the Bill of Rights to effectively protect individual and minority rights.
2. An end to discrimination against homosexuals in employment in all branches of the Federal government, including the Civil Service, Armed Forces and R.C.M.P., and that sexual orientation not be a criterion in determining security clearances. Moreover, we demand that all federal government departments publicly adopt and implement policies prohibiting discrimination based on sexual orientation.
3. Measures which would prohibit the possibility of discrimination against any person or persons by reason of sexual orientation or marital status in public housing and the financing of such housing by the Central Mortgage and Housing Corporation
4. The implementation of Section 61 of the 1966 White Paper on Immigration which recommends the deletion of references to homosexuals and 'homosexualism' from the Immigration Act.
5. That Sections 149 (indecent assault female) 155 (buggery and bestiality), 156 (indecent assault male) and 157 (gross indecency) be removed from the Criminal Code; and that coercion, clearly defined, be established as the sole criteria for punishable sexual offenses.
6. The abolition of all age-of-consent laws.
7. That all references to homosexuality be removed from the Divorce Act.
8. That homosexual parents not be denied custody of their children on grounds of their sexual orientation; and furthermore that parents not be denied custody of children on the grounds of homosexual unions.
9. An end to the use of aversion therapy on homosexual prisoners in Federal penitentiaries; and that the Solicitor General repudiate the principle "no aversion therapy — no parole".
10. That the legislation which provides for indefinite confinement of "dangerous sexual offenders" be repealed; and that all cases of such indefinite confinement be immediately reviewed accordingly.

For further information, contact:

A0139287_1-001002

AGC-3745

DROITS POUR HOMOSEXUELS

NOS REVENDICATIONS

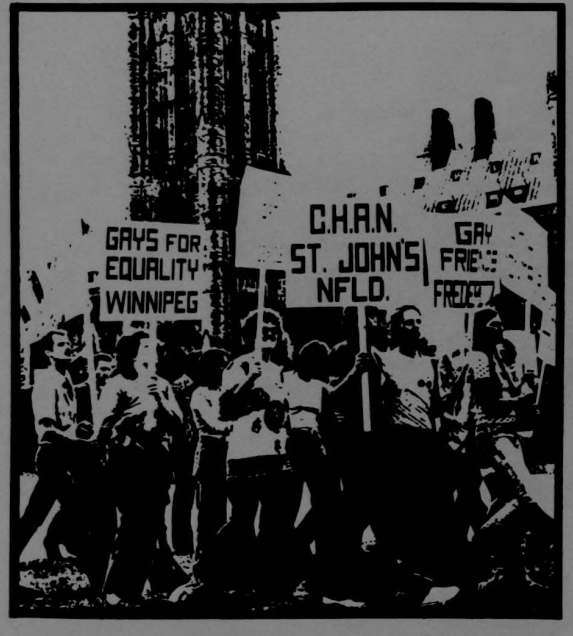

Coalition Nationale pour les Droits des Homosexuels

National Gay Rights Coalition

Historiquement, les homosexuels ont été isolés politiquement et donc des minoritaires impuissants à faire réparer les torts commis à leur égard. Vu que les préjugés anti-homosexuels s'infiltré les institutions politiques, religieuses, médicales et sociales de la société canadienne et vu les ressources énormes dont disposent ces institutions, il est impérieux que les homosexuel(le)s s'unissent dans une même lutte pour résister à l'oppression dont ils sont victimes. A cette fin, les organisations gaies du Canada se sont unies pour former la Coalition nationale pour les droits des homosexuels (CNDH). Etablie à la Conférence nationale pour les droits des homosexuels, les 29 et 30 juin 1975, par 27 groupes gais canadiens, la coalition est un regroupement pour les droits civils dont voici les principaux objectifs: 1) le retrait de toutes lois fédérales qui permettent, approuvent ou encouragent la discrimination envers les homosexuel(le)s et 2) la formulation de droits civiques pour tout(e) homosexuel(le), garantis par la loi.

Une résolution adoptée lors de la Conférence homophile nationale de Winnipeg en septembre 1974 stipulait que "la lutte publique visant à faire ajouter les termes 'orientation sexuelle' aux diverses chartes des droits civils constitue une des principales priorités du mouvement national." Ayant reconnu cette priorité, la Coalition nationale pour les droits des homosexuels appuie les luttes publiques de toutes les associations de libération homophile visant à obtenir des modifications aux chartes des droits civils des dix provinces canadiennes.

La Coalition nationale réclame l'adoption de lois fédérales qui assureront aux homosexuels, hommes et femmes, leurs pleins droits civils et se propose de militer publiquement pour les obtenir.

NOS REVENDICATIONS:

1. Nous exigeons l'inclusion des termes "orientation sexuelle" à la Déclaration canadienne des Droits de l'homme et à la Loi canadienne sur les droits de l'homme, et le renforcement de la déclaration de façon à protéger efficacement les droits des individus et des minorités.

2. Nous exigeons que prenne fin toute discrimination envers les homosexuel(le)s en ce qui touche l'embauchage dans tous les secteurs du gouvernement fédéral, y compris la Fonction publique, les Forces armées et la G.R.C. et que l'orientation sexuelle ne soit pas un critère utilisé pour déterminer les cotes sécuritaires. De plus, que tous les ministères du gouvernement fédéral adoptent publiquement et mettent en oeuvre des politiques interdisant la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

3. Nous exigeons que des mesures soient prises dans le but d'empêcher la possibilité de discrimination à l'égard de toutes personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur état civil dans l'habitation et son financement par la Société centrale d'hypothèques et de logement.

4. Nous réclamons l'application de l'article 61 du Livre blanc sur l'immigration de 1966 qui recommande la suppression de la Loi sur l'immigration de toute référence aux homosexuel(le)s et à l'homosexualité.

5. Nous exigeons le retrait du Code criminel des articles 149 (attentat à la pudeur d'une femme), 155 (sodomie et bestialité), 156 (attentat à la pudeur d'un homme) et 157 (grossière indécence); et que la contrainte, clairement définie, soit l'unique critère invoqué pour déterminer les délits sexuels punis par la loi.

6. Nous exigeons l'abolition de toutes lois sur l'âge de consentement.

7. Nous exigeons le retrait de toute référence à l'homosexualité de la Loi sur le divorce.

8. Nous exigeons que les parents homosexuels ne soient pas privés de la garde de leurs enfants en raison de leur orientation sexuelle; de plus, qu'ils ne soient pas privés de la garde d'enfants en raison de leur union homosexuelle.

9. Nous réclamons la fin de l'utilisation de la thérapie de l'aversion sur les prisonniers homosexuels des pénitenciers fédéraux et que le Solliciteur général rejette le principe "pas de thérapie de l'aversion—pas de libération conditionnelle."

10. Nous réclamons l'abrogation de la législation qui prévoit la réclusion indéfinie des "délinquants sexuels dangereux" et que, par conséquent, tous les cas de réclusion indéfinie fassent immédiatement l'objet d'une étude.

Pour de plus amples renseignements:

A0139287_2-001003

AGC-3745